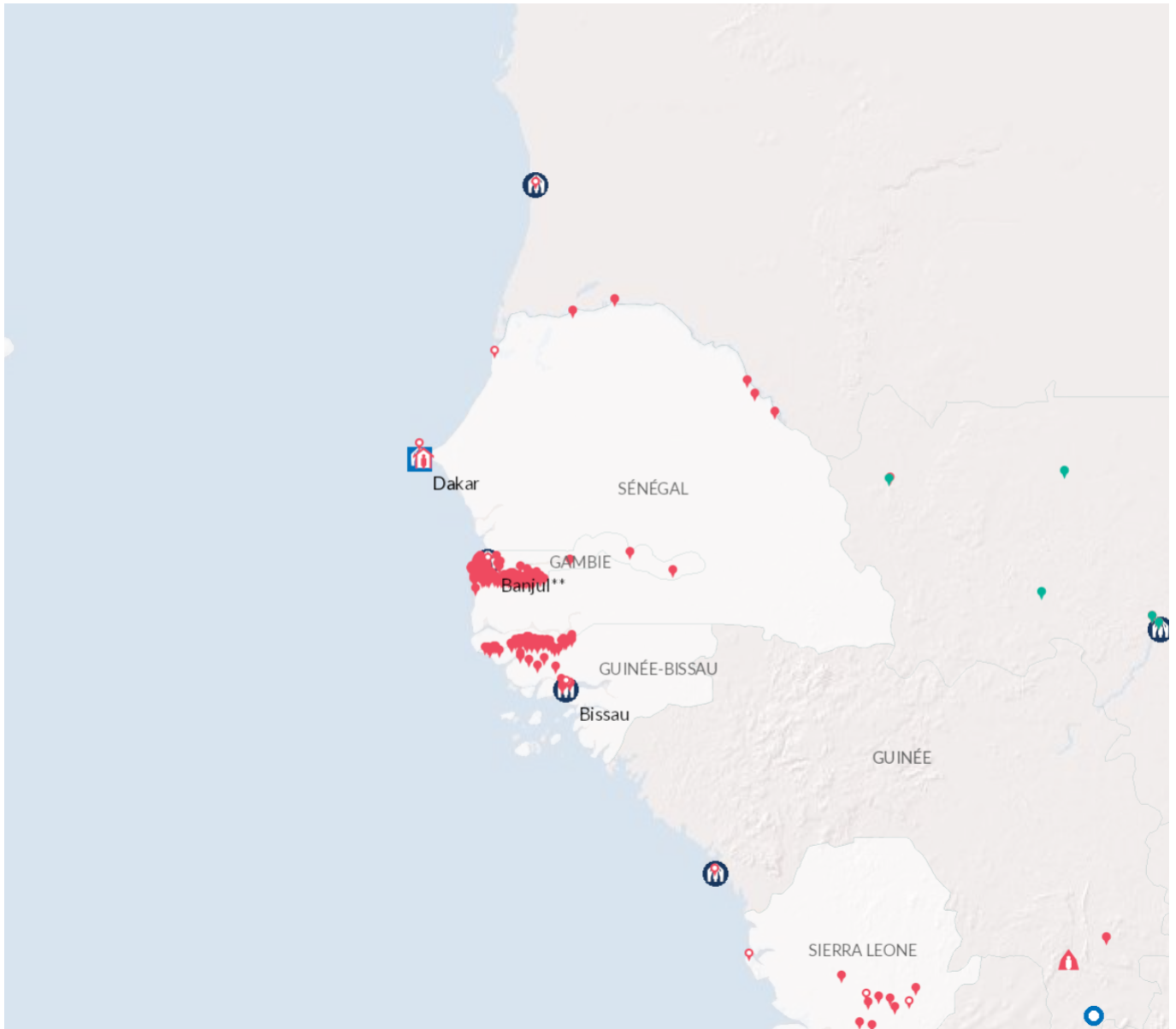




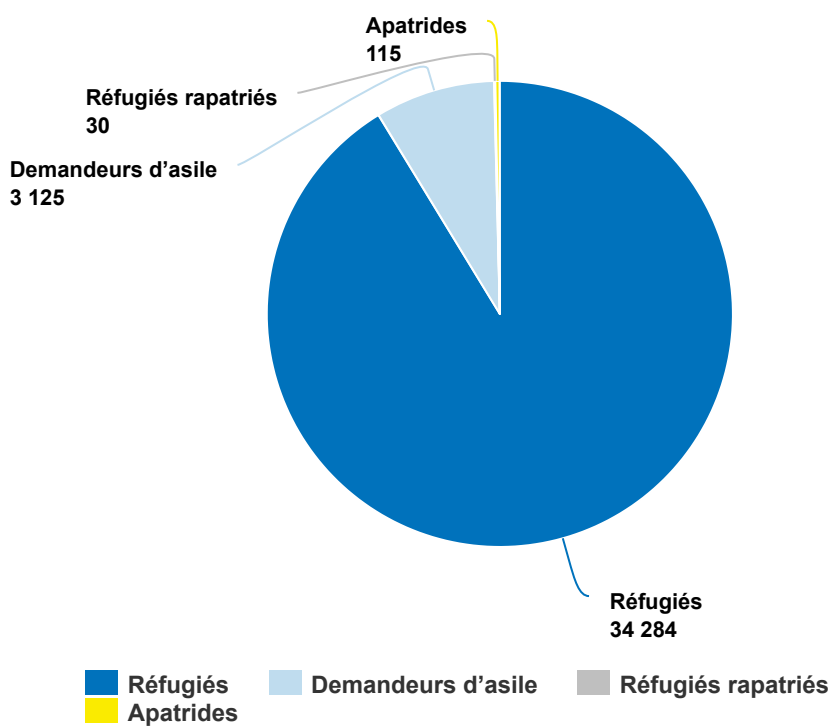
Opération: Sénégal – Bureau multi-pays



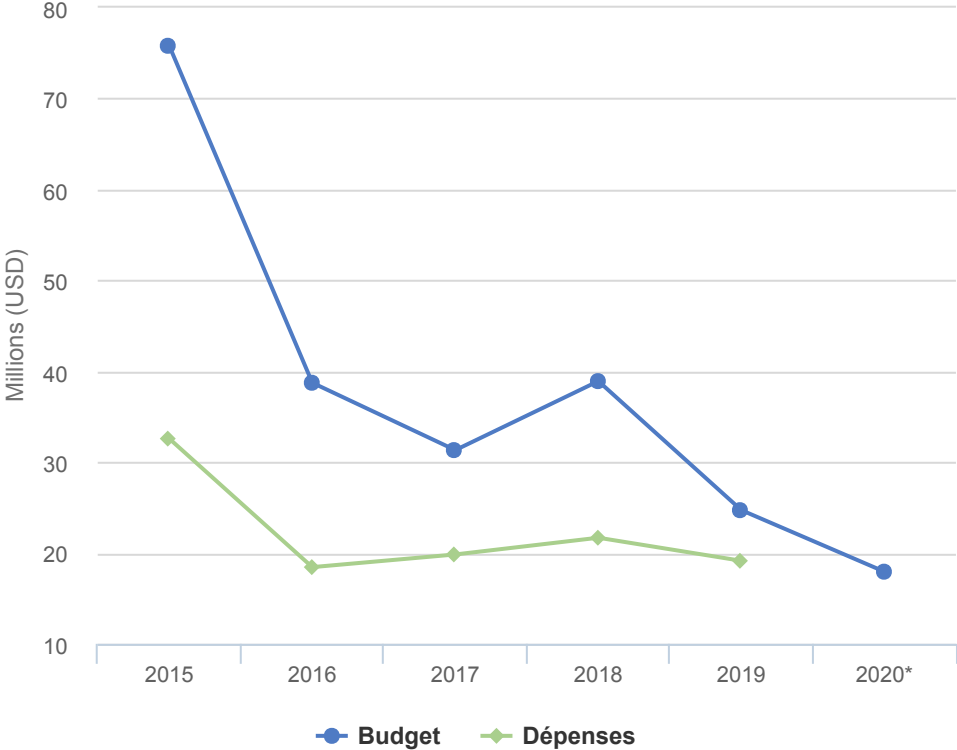
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 7% EN 2019

2019	37,554
2018	40,565
2017	52,639



Budgets et Dépenses - Sénégal – Bureau multi-pays



Contexte opérationnel

L'insécurité et la violence dans la région de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont continué d'affecter les pays de toute la région, en particulier ceux dotés d'économies plus faibles. En 2019, cela a soulevé des préoccupations quant à leur capacité de répondre aux arrivées de réfugiés en grand nombre. Certains pays se préparant à des élections en 2019, des incertitudes politiques ont persisté. Au Togo, les modifications de la Constitution permettant au Président de se présenter à sa réélection et de rester potentiellement au pouvoir jusqu'en 2030 ont conduit à d'importantes manifestations dans tout le pays. De même, en Guinée Conakry, au cours des derniers mois de 2019, 100 à 130 victimes des violences post-électorales ont été recensées, en réaction à une tentative du Président visant à amender la Constitution pour lui permettre de briguer un troisième mandat.

L'instabilité politique a entravé l'accès à l'asile, les contrôles de sécurité et aux frontières étant renforcés dans toute la région. Les demandeurs d'asile ont eu un accès limité aux informations relatives aux procédures de détermination du statut de réfugié (DSR) et les conseils juridiques et l'aide psychosociale n'ont été accessibles que dans quelques pays comme le Bénin et la Gambie. La capacité d'accueil des institutions nationales est restée limitée et même les pays connaissant très peu d'arrivées ne disposaient pas de systèmes respectant les normes minimales.

En 2019, l'approche régionale du HCR a été centrée sur des stratégies globales de solutions durables dans les sept pays, en particulier pour les principales populations de réfugiés. Si toutes les solutions durables ont été recherchées, l'intégration locale est restée la solution privilégiée pour la grande majorité des populations en situation de déplacement prolongée. Les cadres nationaux de protection pour les réfugiés fonctionnaient généralement bien dans les opérations relevant de la responsabilité du bureau multi-pays, mais les procédures individuelles de détermination avaient encore besoin d'être renforcées. Pour améliorer l'autosuffisance des réfugiés, un cadre pour l'asile a été adopté au Sénégal, tandis qu'une note de synthèse définissant les étapes de la réforme du cadre de l'asile au Niger était rédigée par le HCR conjointement avec les autorités et les organes techniques. Cette réforme garantirait l'accès des réfugiés à l'emploi légal, aux systèmes nationaux d'éducation, aux services de santé, à l'assistance juridique et à d'autres services connexes. Le Ghana prévoit de faciliter l'intégration locale de 13 000 réfugiés et demandeurs d'asile (soit l'ensemble des cas présents dans le pays). Des négociations étaient en cours pour l'adoption d'un protocole d'accord entre le gouvernement du Ghana et le HCR afin de permettre la délivrance de la « carte du Ghana » aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

Tendances démographiques

Dans la région de l'Afrique de l'Ouest, plus de 39 200 personnes se sont vu accorder le statut de réfugié (99% par le biais d'une reconnaissance *prima facie*) en 2019, et moins de 200 demandes ont été rejetées.

À la fin de 2019, une assistance était fournie à 44 400 personnes relevant de la compétence du HCR dont 39 200 réfugiés et 5100 demandeurs d'asile (Bénin : 1600 ; Gambie : 4500 ; Guinée : 7000 ; Guinée Bissau : 1900 ; Sénégal : 16 300 ; Sierra Leone : 400 et Togo : 12 700).

Plus de 4000 personnes relevant de la compétence du HCR dans toute la région ont bénéficié d'une aide pour rentrer dans leurs pays d'origine.

Dans la majorité des pays de la région, les réfugiés et les demandeurs d'asile vivaient au sein des communautés d'accueil dans les zones urbaines et rurales, à l'exception de la Guinée et du Togo où ils étaient installés dans des camps. Au cours de la période couverte par le présent rapport, 1930 dossiers (4130 personnes) ont été proposés pour une réinstallation ou des voies complémentaires.

Chiffres clés

- 5 500 réfugiés se sont vu délivrer des documents en Guinée Bissau avec l'aide du HCR (y compris environ 4 300 cartes d'identité guinéennes ; 4 100 certificats de naissance et 3 400 certificats de nationalité).
- 1 930 dossiers ont été proposés pour une réinstallation.
- 1 160 Ivoiriens sont rentrés dans leur pays depuis la Guinée, avec l'assistance du HCR.
- 900 enfants réfugiés ont été scolarisés dans l'enseignement primaire au Bénin, en Guinée et au Sénégal.

Principales réalisations

- Des progrès ont été réalisés en matière de détermination du statut de réfugié dans des pays comme la Gambie, le Ghana et le Togo. Ainsi, 2800 Ivoiriens et 150 demandeurs d'asile d'autres nationalités (principalement originaires de la République centrafricaine (RCA)) au total se sont vu accorder le statut de réfugié.
- Le HCR a soutenu l'accès à l'éducation au Sénégal, notamment pour plus de 200 élèves à l'école primaire, près de 100 dans l'enseignement secondaire, 60 en formation professionnelle, 7 dans l'enseignement supérieur et 19 bénéficiaires de bourses DAFI.
- Le HCR a soutenu les efforts du gouvernement visant à délivrer plus de 1500 cartes d'identification à des réfugiés et 80 certificats de naissance à des enfants de réfugiés nés en Gambie.
- Des engagements étroitement liés aux objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés (comme par exemple le soutien à l'intégration locale, la détermination du statut de réfugié et l'amélioration de l'autosuffisance des réfugiés) ont été pris par les gouvernements de la région.

Besoins non satisfaits

Les systèmes de DSR dans plusieurs pays de la région dépendant de financements extérieurs (le financement des systèmes de DSR n'étant généralement pas inclus dans les budgets nationaux), les institutions nationales responsables des procédures individuelles de DSR n'ont disposé que de capacités limitées.

L'expertise limitée des organes de première et de seconde instance, ainsi que les changements fréquents du personnel gouvernemental, ont freiné les efforts de renforcement des capacités et créé des lacunes importantes à tous les stades de la procédure d'asile. Le traitement des dossiers a pris du retard du fait de blocages procéduraux, de faiblesses institutionnelles, d'une gestion des cas non conforme aux directives générales, ainsi que de procédures longues et surchargées. Le HCR a encouragé la mise en place de comités indépendants, en particulier au Sénégal où il n'existe pas de comité d'appel, ainsi qu'au Togo, en Sierra Leone et en Gambie où des comités de seconde instance n'étaient pas encore opérationnels.

L'opération n'étant financée qu'à hauteur de 49% à la fin de 2019, les contraintes budgétaires ont limité la réalisation de certaines activités prévues, par exemple :

- En Gambie, seules trois écoles sur les dix ayant demandé un soutien ont été aidées. Le manque de financement a également limité la participation d'un grand nombre de réfugiés, responsables scolaires et communautés d'accueil à des activités de sensibilisation.
- En Guinée, le manque de financement a eu un impact sur le nombre d'activités génératrices de revenus mises en œuvre qui font partie des principaux mécanismes de protection pour les réfugiés vulnérables.
- En Guinée Bissau, près de 1800 réfugiés naturalisés n'ont pas obtenu de cartes d'identité en raison des financements insuffisants pour soutenir le processus de délivrance de documents.
- Au Sénégal, le soutien limité à la commission nationale d'éligibilité a conduit à une augmentation du retard dans le traitement des dossiers d'asile.

- Au Togo, la fréquentation scolaire a été impactée par des problèmes de financement, le taux de scolarisation s'élevant à 73% dans l'enseignement primaire et à 69% dans le secondaire.
-